

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 9 février 2023 à 20h30

Jean Paul JUSSELME (Président de séance)	Jean-Marc FOURNIER		
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS		
Gisèle VERNE	Marie-Servane BILLAY		
Alain ROCHARD (Secrétaire de séance)	Claude DUBESSY		
Pascal CRIONAY	Eglantine GIRAUD		
Florence LABOUTIERE			
Présents : 11	Absents : 0	Excusés : 0	Quorum : atteint
<i>Date de convocation : 30 janvier 2023</i>			

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Avenant n°1 à la convention de mutualisation intercommunale concernant la facturation du service ADS

Informations - décisions :

- Accord de principe sur le service de renforcement et remplacement administratif pour les communes
- Bouclier de protection informatique
- Premiers travaux de restauration des sources de Combassin
- Inscription au budget d'une tranche de luminaires LED pour l'éclairage public
- Point sur la préparation du chantier de rénovation de l'église
- Point sur le projet MAM
- Prévisions réunion de commissions

Questions diverses

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL, les membres du conseil municipal approuve cette proposition.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

Délibérations :

- Avenant n° 1 à la convention de mutualisation intercommunale concernant la facturation du service ADS

Vu la délibération n° 2021-097-CC en date du 20 octobre 2021 approuvant la convention de mutualisation et notamment son article II.2 qui prévoit la possibilité de remettre en cause l'absence de facturation du service ADS au 1^{er} janvier de chaque année de cette convention,

Vu la délibération n° 1712/21-005 en date du 17 décembre 2021 approuvant la convention de mutualisation,

Vu la délibération 2022-068-CC en date du 15 décembre 2022 approuvant la facturation de l'ADS dès le 1^{er} janvier 2023,

Vu le choix de facturation à l'acte,

Monsieur le Maire présente le tableau ci-après reprenant les tarifs unitaires sur la base des coûts 2022 :

A titre d'information :

	Prix à l'acte (en Euros)
Certification d'Urbanisme a (CUa)	36
Certification d'Urbanisme b (CUb)	72
Déclaration Préalable	126
Permis d'Aménager	216
Permis de Construire	180
Permis de Démolir	144
Dossier ERP	
Rédaction	270
Présentation du dossier en commission	Frais réels

Ce choix conduit à la mise à jour de l'annexe n°1 de la convention de mutualisation qui définit les modalités de fonctionnement du service ainsi qu'à la production d'un avenant n°1 à la convention de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le mode de facturation 100% à l'acte,
- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mutualisation ainsi que l'annexe 1 modifiée,
- ✓ **APPROUVE** les modifications de l'annexe 1
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation.

- Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de l'enveloppe DSIL

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'État a reconduit la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2023.

Vu la délibération en date du 23 octobre 2020 approuvant les travaux d'aménagement et de rénovation de logements locatifs situés dans le bâtiment de l'ancienne poste au « 73 Route de St Just ».

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière fioul, système de chauffage actuel pour 2 logements.

Après études, l'installation de 2 pompes à chaleur serait le plus adapté à ce type de logement.

Montant total estimé des travaux HT : 31 130,00 €

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention « DSIL » au titre de la rénovation énergétique,

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture de la Loire.

Discussions – informations - décisions :

- Accord de principe sur le service de renforcement et remplacement administratif pour les communes

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les modalités du service renfort/remplacement proposé par la CoPLER. La personne nommée à ce service devra intervenir 14 ½ journées sur chaque commune du territoire pour un coût total annuel de 2 245 € par commune. Ce coût sera déduit de l'attribution de compensation annuelle.

La « surconsommation » d'une ou de plusieurs communes viendra diminuer l'enveloppe financière convenue entre les 16 communes ;

Les frais de déplacement seront facturés au réel sur la base des indemnités kilométriques en vigueur ;

Après échanges de vues, les membres du conseil municipal donnent leur accord de principe sur ce service avec une mise en place théorique le 1^{er} avril 2023.

- Bouclier de protection informatique

M. le Maire présente le coût que représente l'installation d'un pare-feu Stormshield, bouclier informatique à la fois installé dans les communes et à la CoPLER. L'achat du matériel sera pris en charge en totalité par la CoPLER. L'installation (392 € TTC) et la maintenance annuelle (288 € TTC) seront à la charge de la commune pour 2023. Pour 2024 et 2025, restera à charge de la commune uniquement la maintenance annuelle.

- Premiers travaux de restauration des sources de Combassin

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un état des lieux des sources de Combassin, situées une parcelle privée pour le captage d'origine et sur une parcelle propriété de la commune pour un 2^{ème} captage, réalisé dans les années 60.

Ces retenues d'eau sont importantes et peuvent être très bénéfiques à moyen et long terme, vu la situation climatique actuelle.

Une vérification des captages et des sources seraient à prévoir, des travaux de réhabilitation des regards de rupture de charge seraient à envisager.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour approfondir les investigations et restaurer les sources de Combassin.

- Inscription au budget d'une tranche de luminaires LED pour l'éclairage public

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après échanges avec le SIEL-TE et à l'analyse de la jurisprudence, la suppression par intermittence des candélabres n'est pas appropriée pour la sécurité des usagers.

Afin optimiser le coût de l'électricité sur l'éclairage public, il est préconisé de passer les luminaires en LED. L'ensemble de l'éclairage public est partagé en 3 secteurs d'alimentation.

Ci-dessous une étude financière pour cette opération d'investissement :

Armoire	Situation	Nombre de luminaires	Montant HT	Aide du SIEL-TE	Reste à charge à la commune
AA	Chemin du cimetière	18	12 973 €	55 %	5 838 e
AB	Rue Renaud	44	33 028 €		14 862 €
AC	Rue Coquard	34	34 066 €		15 329 €
TOTAL		96	80 068,74 €		36 030,93 €
		Eclairage actuel		LED	
Coût maintenance annuel par foyer		21,33 €		14,49 €	

M. le Maire interroge les membres du conseil municipal afin d'étudier ce projet pour la prise de décision des investissements 2023, le programme sera proposé par la commission finances, avec le budget.

En parallèle, M. le Maire informe que notre fournisseur d'électricité pour la salle d'animation rurale, SIEL-TE, nous annonce une hausse de 29 % sur 2023. Il propose cette hausse sur la facturation de l'électricité à l'occasion des locations de la salle d'animation rurale.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et décident qu'à compter du 1^{er} mars 2023, le kWh sera facturé 0,19 €.

- Point sur la préparation du chantier de rénovation de l'église

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du 2^{ème} RDV, le 9 février 2023, avec l'architecte Pierre Janin pour l'avancement du dossier pour les travaux de rénovation de l'église St Barthélémy :

- Courant de la semaine 8 : mise en ligne du marché public sur la plateforme départementale (<https://loire.marches-publics.info/>)
- 24 mars : remise des offres
- 05 avril : analyse des offres et vérifications
- 14 avril à 14h : commission CAO pour l'attribution des lots
- Début des travaux prévu fin mai

- Point sur le projet MAM

Bruno Muzel informe de la rencontre avec une casamontoise intéressée par le projet MAM. Pour diverses raisons personnelles, son projet ne pourra pas aboutir.

- Prévisions réunion de commissions

Programme des commissions :

- Finances : samedi 4 mars à 9h30
- CCID : samedi 25 mars 10h

Questions diverses :

- ✓ M. le Maire évoque l'utilisation des projecteurs du terrain de boules. Tous les utilisateurs de la salle des associations ont accès, sans limite à l'éclairage public du terrain. Après échanges de vues, il est décidé d'installer un minuteur permettant de couper l'éclairage à minuit, en laissant l'accès libre.
- ✓ Suite à la commission intercommunale sur les déchets du 30 janvier, un rapport positif est établi sur le territoire de la CoPLER :
 - Le tonnage collecté des OM a réellement diminué depuis 2018, avec en contrepartie une augmentation de celui des emballages ;
 - En comparaison avec les autres communautés de communes voisines, le territoire de la CoPLER obtient de très bons résultats en termes de recyclage.
 - Plusieurs actions ont eu lieu sur 2022 : animations scolaires, prévention des déchets et promotion du compostage...

Prochaine réunion de conseil municipal :

Jeudi 16 mars 2023 à 20h30

Le secrétaire de séance
Alain ROCHARD

Le Maire
Jean Paul Jusselme